

PRESENTATION UNISOC ET CONCERTATION SOCIALE BELGE

1. Présentation de l'unisoc et des secteurs à profit social
2. L'unisoc et la concertation sociale en Belgique
 - Niveau Fédéral et intersectoriel - CNT/CCE/G10
 - Niveau Sectoriel - CP
 - Niveau Entreprise - CE/CPPT
3. L'unisoc dans d'autres organes paritaires
4. Dossiers actuels concrets
 - Accord de gouvernement Di Rupo
 - Outplacement ETA
 - Congé parental



I. UNISOC ET SECTEURS A PROFIT SOCIAL

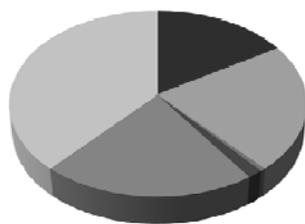
QU'ENTEND-ON PAR SECTEURS A PROFIT SOCIAL ?

Définition au sens large :

- Ensemble des organisations qui répondent simultanément à deux critères :
 - Elles poursuivent une finalité non lucrative, c'est à dire une finalité de services à leurs membres ou à la collectivité plutôt que la rémunération d'un capital investi ;
 - Elles recourent au moins partiellement à d'autres types de ressources que celles de la vente (subventions publiques, dons, cotisations, bénévolat, etc.) pour couvrir leur coût de production.



QUELQUES CHIFFRES



- Profit - social
- Autre quaternaire
- Divers
- Primaire
- Secondaire
- Tertiaire

- 16% de l'emploi en Belgique
- 10% du nombre total des établissements en Belgique (25.818 établissements)
- Augmentation de 36% en 10 ans
- Deux tiers (68%) dans le secteur privé. Les autres 32% dans le secteur à profit social public.
- 75% des travailleurs sont des femmes.



(Bron: RSZ gedecentraliseerde statistieken 31/12/07, bewerkt door Verso)

UNISOC

- ORGANISATION FEDERALE
 - ORGANISATION INTERSECTORIELLE
 - ORGANISATION PATRONALE
 - ORGANISATION PLURALISTE
- MISSION : DEFENDRE INTERETS DES EMPLOYEURS A PROFIT SOCIAL → ORGANES CONCERTATION/GOUVT/LEGISLATEUR



SECTEURS REPRESENTES

- Hopitaux, maisons de repos, soins de santé en général;
- Aide aux familles et aux personnes âgées;
- Services d'éducation et d'hébergement;
- Entreprises de travail adapté et ateliers sociaux;
- Socio-culturel;
- Enseignement;
- Mutualités;
- Etc.



MEMBRES UNISOC

FSMI de Vie Féminine	Solidariteit voor het Gezin
Santhea (anciennement AFIS/ASIS)	Verbond Sociale Ondernemingen (VSO)
Croix Rouge de Belgique, Communauté francophone	Vlaams Welzijnsverbond
Fédérations des Centrales de Services à Domicile (FCSD)	Vereniging van Diensten voor Gezinszorg van de Vlaamse Gemeenschap
Confédération des Employeurs des Secteurs Sportif et Socio-Culturel (CESSOC)	Vlaams Secretariaat Katholiek Onderwijs (VSKO)
Coördinatie van Brusselse Instellingen voor Welzijnswerk en Gezondheidszorg vzw (CBI) - Coordination bruxelloise d'institutions sociales et de santé asbl (CBI)	Vlaamse federatie van beschutte werkplaatsen (VLAB)
Entente Wallonne des entreprises de travail adapté (EWETA)	Association des Maisons d'Accueil et des services d'aide aux sans-abris (AMA)
Socioculturele werkgeversfederatie (Sociare)	Association des Pouvoirs Organisateurs de Services de Santé Mentale (APOSSM)
Fédération de l'Aide et des Soins à Domicile (FASD)	Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance (FILE)
Socialistische Vereniging voor Vlaamse Gezondheidsvoorzieningen (SOVERVLAC)	Ligue Nationale pour personnes Handicapées et services spécialisés (LNH)
Fédération d'Employeurs de Services d'Aide à Domicile (FESAD)	Fédération des Institutions de Prévention Educative (FIPE)
Fédération des Initiatives d'Action Sociale (FIAS)	Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants (FELSI)
Fédération des Institutions Hospitalières (FIH)	Rode Kruis Vlaanderen
Fédération des Institutions Médico-Sociales (FIMS)	Alliance des Mutualités Chrétiennes
Fédération des Institutions et Services spécialisés dans l'Aide aux Adultes et aux Jeunes (FISAAAJ)	Vlaamse Socialistische Ziekenfondsen
Groupement Autonome de Services et Maisons d'Action Educative et Sociale (GASMAES)	Zorgnet Vlaanderen (voormalig VVI)
Medisch-Sociale sector in dialoog (MID) (voormalig NMSV)	Union Nationale des Mutualités Libres - Landsbond van de Onafhankelijke Ziekenfondsen (MLOZ)
Fédération Nationale des Associations Médico-Sociales (FNAMS)	Landsbond van de Neutrale Ziekenfondsen - Union nationale des Mutualités Neutres
Vlaamse Christelijke Mutualiteiten	ArbeitgeberInnenverband für den nicht-kommerziellen Sektor in der DG (AnikoS)
Landsbond van de Liberale Mutualiteiten	Koepel van Vlaamse ziekenhuizen met publieke partners (ICURO)
Union Nationale des Mutualités Socialistes (UNMS)	Fédération Bruxelloise des Entreprises de Travail Adapté (FEBRAP)
Wit-Gele Kruis Vlaanderen (WGKV)	
Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC)	



II. L'UNISOC DANS LA CONCERTATION SOCIALE BELGE

CONCERTATION SOCIALE BELGE

	SOCIAL/TRAVAIL	ECONOMIQUE	BIEN-ETRE
INTERSECTORIEL	CNT Groupe des 10	CCE	CSPPT
SECTORIEL	Commissions paritaires	(Commissions spéciales CCE)	-
ENTREPRISE	(DS)	CE	CPPT



2.1. NIVEAU FEDERAL ET INTERSECTORIEL

1. LE CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL

- Organe paritaire national et interprofessionnel compétent dans les matières sociales
 - Compétence d'avis
 - Signature de CCT à portée nationale et intersectorielle
- Qui siège ?
 - FEB, UNIZO/UCM, Boerenbond, Unisoc → 13 sièges
 - FGTB, CSC, CGSLB → 13 sièges
 - Présence d'experts de l'administration
 - Présence des représentants des cabinets ministériels



2.1. NIVEAU FEDERAL ET INTERSECTORIEL

2. LE GROUPE DES DIX

- Organe informel
- Composition : idem que CNT sauf unisoc (uniquement via techniciens du banc patronal)
- Grandes questions de la concertation sociale belge
- Accords-interprofessionnels tous les 2 ans

3. LE CONSEIL CENTRAL DE L'ECONOMIE

- Matières économiques

4. LE CONSEIL SUPERIEUR POUR LA PREVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL

- Matières relatives au bien être au travail



2.2. NIVEAU SECTORIEL

LES COMMISSIONS PARITAIRES

- Normalement : pas de représentation de l'unisoc dans les CP
- Membres de l'unisoc siègent dans les CP de leurs secteurs
- Exception : CP 337
 - Créée en 2007
 - Commission paritaire résiduaire du Non-Marchand
 - Principalement mutualités et petites asbl ne relevant pas d'autres commissions paritaires
 - Pas encore composée définitivement



2.3. NIVEAU ENTREPRISE

LE CONSEIL D'ENTREPRISE

- Matières économiques

LE COMITE POUR LA PREVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL

- Bien-être au travail

DELEGATION SYNDICALE

- Pas un organe paritaire
- Représentation des travailleurs syndiqués dans l'entreprise
- Négociation CCT entreprise



III. L'UNISOC DANS D'AUTRES ORGANES PARITAIRES

3.1. COMMISSION AGREMENT TITRES-SERVICES

- SECTEUR TS : 27% de toutes les entreprises TS sont des asbl ou des CPAS (19 000 emplois)
- COMMISSION TRIPARTITE
 - Employeurs
 - Syndicats
 - Administration
- COMPETENCE DE LA COMMISSION
 - Avis sur les demandes d'octroi d'agrément
 - Retrait ou suspension de l'agrément en cas d'infractions



3.2. FONDS DE FERMETURE DES ENTREPRISES

- MISSION
 - Paiement d'indemnités aux travailleurs licenciés suite à la fermeture de leur entreprise.
- FINANCEMENT
 - Principalement cotisations patronales
- COMITE PARTICULIER
 - Compétent pour les entreprises à profit social et pour les professions libérales



3.3. COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN

COMPETENCE

- Organe consultatif de l'union européenne
- Représente la société civile organisée
- Consulté préalablement à toute décision en matière de politique économique et sociale
- Donne des avis d'initiative sur ces matières

REPRESENTATION UNISOC ?

- Via le banc patronal



IV. DOSSIERS ACTUELS CONCRETS

4.1. ACCORD DE GOUVERNEMENT DI RUPO

- Accord de gouvernement : 01/12/2011
 - Objectif : économies !
 - Nombreuses mesures concernant l'emploi
- Premières mesures exécutées concernant l'emploi: 28/12/2011 !
 - Pas de concertation avec les partenaires sociaux !
 - Crédit-temps,
 - Prépensions,
 - Autres (voitures de société par exemple)
 - Grève générale du 30 janvier 2012
- Autres mesures en cours d'exécution ou envisagées :
 - Meilleure concertation avec partenaires sociaux (Tripartite + CNT)
 - Toujours crédit-temps et prépension,
 - Chômage,
 - Travailleurs âgés,
 - Modernisation droit travail (statut ouvriers-employés, travail temps partiel, etc.)



4.2. OUTPLACEMENT ETA

- DE QUOI S'AGIT-IL ?
 - Services et conseils de guidance ayant pour but de permettre à des travailleurs licenciés de plus de 45 ans de retrouver eux-mêmes et le plus rapidement possible un emploi.
 - Exemple de services : encadrement psychologique, bilan personnel, aide à la recherche d'un emploi, aide à l'intégration dans un nouveau travail, etc.
 - Par un bureau de reclassement
 - Financement par l'employeur
- PROBLEME DANS CERTAINS SECTEURS A PROFIT SOCIAL
 - Exemple des ETA
- EXCEPTION A NEGOCIER CHAQUE ANNEE ?
 - Exception à durée indéterminée obtenue en 2012 !



4.3. CONGE PARENTAL

DE QUOI S'AGIT-IL ?

- Droit de chaque travailleur à prendre un congé de trois mois après la naissance d'un enfant jusqu'à ses 12 ans.
- Peut être à temps plein : 3 mois ; à mi-temps : 6 mois ou 1/5^e : 15 mois.
- Allocation ONEM

DIRECTIVE EUROPEENNE 2010/18/UE

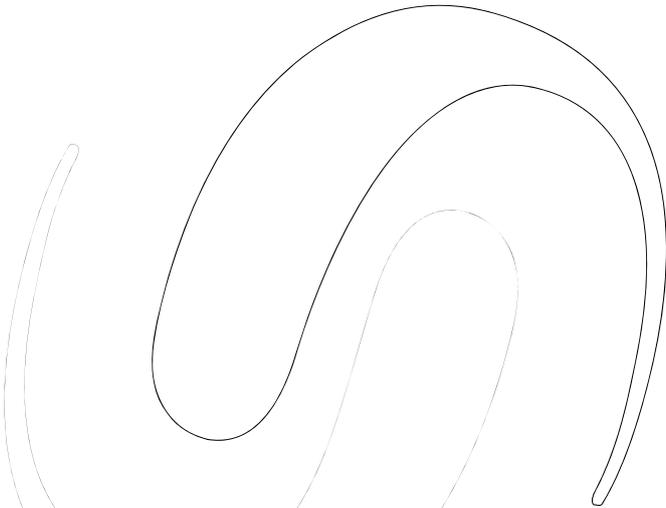
- Fait passer le congé parental à 4 mois
- Prévoit un aménagement du temps de travail au retour du travailleur
- Obligation de transposer cette modification en droit belge

PROJET D'AR SOUMIS AU CNT

- Importance pour les employeurs (difficulté d'organisation)
- Pas de clarté sur l'aménagement du temps de travail au retour du travailleur



QUESTIONS - REPONSES



POUR EN SAVOIR PLUS...

-  Unisoc : www.unisoc.be
 - Infos sur l'unisoc, le secteur à profit social, nos membres, brochure, actus, etc.
-  SPF Emploi : www.emploi.belgique.be
-  CNT : www.cnt.be
-  CCE : www.ccecrb.fgov.be
-  CESE : www.eesc.europa.eu
-  Unipso : www.unispo.be
-  Verso : www.verso-net.be



EN CAS DE QUESTIONS...

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

I.vanderelst@unisoc.be

